

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.26

OBJET :

**Marché d'entretien et
d'exploitation des
chaufferies : avenant
n°1**

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :

Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :

Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.

Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.

Pouvoirs :

M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'elle est invitée à approuver l'avenant n°1 au marché d'entretien et d'exploitation des installations thermiques attribué à ENGIE en juin 2024. Cet avenant vise à adapter le périmètre du marché à l'évolution du patrimoine communal, avec d'une part l'intégration, à compter du 1er octobre 2026, des équipements de l'épicerie solidaire récemment mise en service, et d'autre part la sortie des équipements de la chaufferie centrale effective depuis le 1er janvier 2025.

Sur le plan financier, cette modification se traduit par une plus-value annuelle de 203,85 € HT liée à l'intégration de l'épicerie solidaire et une moins-value annuelle de 1 005,94 € HT liée au retrait de la chaufferie centrale, soit un montant total de -802,09 € HT par an.

Une régularisation financière sera en outre appliquée sur la prochaine facture pour la période du 1er janvier 2025 au 1er octobre 2026 concernant la sortie de la chaufferie centrale.

Par délibération en date du 25 juin 2024, le Conseil municipal a attribué à l'entreprise ENGIE le marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement de l'air des bâtiments communaux, pour une durée de 5 ans.

Ce marché, de type PFI (Prestation Forfait Intéressement), couvre les prestations de conduite, maintenance (P2) et gros entretien avec garantie totale (P3) des équipements techniques des bâtiments communaux.

Objet de l'avenant n°1

Depuis l'attribution du marché, l'évolution du patrimoine communal et des équipements techniques nécessite une adaptation du périmètre contractuel :

Intégration de nouveaux équipements :

Dans le cadre de la mise en service de l'épicerie solidaire située 61 bis avenue du Général de Gaulle, les équipements de climatisation et de ventilation ont fait l'objet d'un procès-verbal de prise en charge le 26 juin 2026 par ENGIE.

Cette installation comprend notamment :

- Un climatiseur type split,
- Une installation de ventilation (VMC),
- L'ensemble étant en bon état de fonctionnement.

Il convient en conséquence d'intégrer ces équipements au marché à compter du 1^{er} octobre 2026.

Sortie d'équipements :

Par ailleurs, les équipements de la chaufferie centrale ne relèvent plus du périmètre du marché depuis le 1er janvier 2025.

Il est donc nécessaire d'acter leur retrait du marché par voie d'avenant.

Conséquences contractuelles

L'avenant n°1 a pour objet :

- De modifier le périmètre des installations prises en charge par le titulaire ;
- D'intégrer les équipements de l'épicerie solidaire à compter du 01/10/2026 ;
- De retirer les équipements de la chaufferie centrale avec effet au 01/01/2025 ;
- D'ajuster en conséquence les conditions financières du marché (avenant en plus-value et moins-value).

Incidences financières

Le présent avenant entraîne :

- Une plus-value annuelle (prix base marché) liée à l'intégration de l'épicerie solidaire de :
 - 159,85 € HT (P2)
 - 44,00 € HT (P3)
- Une moins-value annuelle (prix DPGF) liée au retrait de la chaufferie centrale de :
 - -1 005,94 € HT (P2)
 - 00,00 € HT (P3 le cas échéant)

soit une incidence financière nette annuelle du marché de : -802,09 € HT

Il est précisé qu'une régularisation financière sera effectuée pour la période du 1er janvier 2025 au 1er octobre 2026, concernant la sortie des équipements de la chaufferie centrale.

Cette régularisation interviendra sur la prochaine facture émise par le titulaire.

Vu :

- le code de la commande publique ;
- la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2024 attribuant le marché à l'entreprise ENGIE ;

- le procès-verbal de prise en charge des équipements de l'été 2026 ;
- le projet d'avenant n°1 au marché.
- L'avis unanimement favorable de la commission durable du 16 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

- 1- D'approuver l'avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise ENGIE ;
- 2- D'acter :
 - L'intégration de l'épicerie solidaire à compter du 1er octobre 2026 ;
 - la sortie de la chaufferie centrale à compter du 1er janvier 2025 ;
- 3- d'approuver les modifications financières correspondantes, présentant une incidence nette annuelle de -802,09 € HT ;
- 4- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document afférent.

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

